



# Comment manger occasionnellement à la cantine

publié le 12/09/2022

## Sommaire :

- Coût du repas :
- En cas d'oubli :

Mon enfant est externe et il souhaite manger au collège

### mode d'emploi

Les élèves externes qui souhaitent manger au restaurant scolaire doivent venir chercher une carte turbo self à l'intendance.

#### ● Coût du repas :

▶ du 1/09/2022 au 31/12/2022 ==> 3.50 €

▶ du 01/01/2023 au 7/07/2023 ==> 3.60 €

L'argent doit être remis à la gestionnaire avant 15h. Une boîte aux lettres est à votre disposition sur sa porte si elle n'est pas dans son bureau.

Si vous y déposez des espèces, n'oubliez pas de noter sur l'enveloppe :

▶ **le nom, prénom et régime de votre enfant et de mentionner que l'argent est pour l'achat de repas.**

▶ Les sommes versées non consommées sont remboursables.

La carte sera remise en main propre à la famille, ou à l'enfant, par la gestionnaire ou la vie scolaire avant 12h40, si l'argent est déposé le matin.

▶ Les repas des élèves externes doivent être payés en avance.

▶ En cas d'urgence, votre enfant sera accueilli si nous sommes avertis avant 12h30.

**Cette carte ne doit en aucun cas être prêtée ou échangée.**

**Il est indispensable de passer la carte à chaque passage au restaurant pour régler le prix du repas.**

#### ● En cas d'oubli :

▶ **Votre enfant devra inscrire son nom et prénom sur le cahier destiné à consigner les repas consommés.**

**Il est rappelé que tout changement de régime est possible à la fin de chaque trimestre, sur simple demande écrite à adresser au chef d'établissement.**

**Merci de contacter le 05 46 49 87 22 pour toutes autres questions ou pour prendre rendez-vous.**